



Paris, le 18 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

En réponse à l'épidémie de COVID-19, Omnidoc adapte sa solution de téléexpertise et la met gratuitement à disposition des établissements et des professionnels de santé

Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, la télémédecine est un outil essentiel permettant de renforcer la stratégie de prise en charge en ambulatoire des patients non graves et de faciliter l'orientation des patients vulnérables.

Si la téléconsultation connaît un essor significatif depuis le début de la crise, la téléexpertise peut également rendre des services importants, comme le rappelle le gouvernement dans le [guide de lutte contre le COVID-19](#) qu'il vient de publier. La téléexpertise permet de *“renforcer la capacité de réponse des professionnels de ville”*, elle permet en particulier une meilleure gestion des patients présentant une comorbidité et des cas complexes. Elle facilite également le suivi des patients atteints de maladies chroniques dans un système de santé chamboulé par l'épidémie.

Pour encourager son utilisation, le gouvernement a publié un [décret](#) permettant l'assouplissement de la réglementation de la télémédecine pour les patients atteints ou suspectés d'être infectés par le coronavirus. En particulier, **les patients présentant les symptômes de l'infection ou reconnus atteints du COVID-19 sont automatiquement éligibles à une téléexpertise rémunérée.**

Pour permettre la prise en main de ces patients sur sa plateforme, **Omnidoc a immédiatement adapté sa solution de téléexpertise.** En particulier, nous avons ajouté COVID-19 aux critères d'éligibilités ; éligibilité qui constitue la première étape de toute demande d'avis sur Omnidoc.

Par ailleurs et **pour toute la durée de l'épidémie, nous mettons notre solution de téléexpertise gratuitement à disposition des établissements de santé.** Ceux-ci peuvent créer leurs propres réseaux de téléexpertise sur Omnidoc et ainsi établir des canaux de communication sécurisés, tracés et rémunérés entre les médecins de ville et leurs services hospitaliers.

Enfin nous nous engageons à accompagner au maximum les hôpitaux dans la mise en place et la diffusion de ces réseaux auprès des médecins libéraux.

OC omnidoc

Mes demandes

Mes avis

Groupes

D. Vie

Aide

Menuette demandeur

Eligibilité

Eligibilité

Sélectionner le cas qui s'applique à votre patient. ⓘ

Présentant les symptômes ou atteint du COVID-19

Atteint d'une Affection Longue Durée (ALD)

Résidant en zone sous-dense

Résidant en Ehpad ou structure médico-sociale

Atteint d'une maladie rare

En détention

Aucun de ces cas (téléexpertise non rémunérée)

Continuer

À propos d'Omnidoc

Omnidoc est une solution digitale qui encourage la collaboration médicale en facilitant et rémunérant les échanges entre médecins.

Disponible depuis février 2019 et l'entrée de la téléexpertise dans le droit commun, la plateforme permet à tous les médecins d'échanger facilement des avis avec leurs confrères ou dans le cadre d'organisations territoriales. Omnidoc assure le respect des conditions réglementaires, décharge les médecins de l'administratif et permet la rémunération de l'acte.

Initialement à destination des médecins libéraux, la solution est également en place dans plusieurs établissements de santé, EHPAD et GHT, aujourd'hui. Près de 1000 médecins l'utilisent à ce jour et un tiers des téléexpertises cotées en France y sont réalisées.

Contact Presse

presse@omnidoc.fr | 0752574809